



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/32/285  
20 octobre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
Point 28 de l'ordre du jour

QUESTION DE CHYPRE

Lettre datée du 20 octobre, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli une lettre datée du  
20 octobre 1977, que vous adresse M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré  
turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de  
cette lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 28 de l'ordre  
du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Ilter TURKMEN

ANNEXE

Lettre datée du 20 octobre 1977, adressée au Secrétaire général  
par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le texte d'une lettre datée du 5 octobre 1977, qui vous est adressée par M. Rauf R. Denktas, président de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 28 de l'ordre du jour.

Le représentant de l'Etat  
fédéré turc de Chypre,

(Signé) Nail ATALAY

APPENDICE

Lettre datée du 5 octobre 1977, adressée au Secrétaire général  
par M. Rauf R. Denktas

Il a été porté à ma connaissance que M. Demetrios Bitsios, ministre des affaires étrangères de la Grèce, a dit dans sa récente déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies que les quelques espoirs qui restent d'une solution rapide du problème de Chypre disparaîtront si Ankara et les Turcs de Chypre n'adoptent pas, dans un avenir immédiat, des positions raisonnables et modérées a/.

La façon de M. Bitsios de reprocher à la Turquie et aux Chypriotes turcs qu'aucune solution satisfaisante n'ait pu être trouvée au problème de Chypre ne nous a pas surpris, en effet, de 1963 à 1974, alors que les Chypriotes turcs étaient opprimés et que leurs droits étaient foulés aux pieds, que 20 000 soldats grecs, venus clandestinement de Grèce en violation des résolutions du Conseil de sécurité, attaquaient impitoyablement les Chypriotes turcs, afin d'éliminer la résistance chypriote turque à Enosis (union avec la Grèce), M. Bitsios, parlant au nom de la Grèce à la tribune de l'Organisation des Nations Unies, a ouvertement et sans la moindre hésitation soutenu les Chypriotes grecs qui commettaient ces crimes abominables et condamné la Turquie qui, agissant conformément aux traités internationaux, essayait de sauvegarder l'indépendance bicommunautaire de Chypre et de protéger la communauté chypriote turque contre le génocide perpétré par les Grecs et les Chypriotes grecs. Comment s'attendre aujourd'hui à une autre attitude de la part de M. Bitsios?

En fait, les facteurs qui ont brisé les "quelques espoirs" qui restent d'une solution rapide du problème de Chypre, sont les tentatives, de la Grèce pour cacher la conspiration des Grecs et des Chypriotes grecs (de 1963 à 1974) visant à anéantir l'indépendance bicommunautaire établie à Chypre en vertu d'accords internationaux, et de présenter l'intervention légitime de la Turquie, devenue inévitable en raison de cette conspiration, comme un acte d'agression ou comme une invasion.

Depuis 1878, la Grèce conspire avec les Chypriotes grecs pour annexer l'île. Dans une déclaration faite le 1er novembre 1974 à l'Assemblée générale b/, l'Ambassadeur Denis Carayannis, alors représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, a avoué que la Grèce avait commis des erreurs à Chypre. Est-il besoin de dire que ce sont ces erreurs, s'ajoutant à la conspiration grecque pour coloniser Chypre, qui ont conduit l'île dans la situation où elle se trouve actuellement.

---

a/ Voir A/32/PV.14, p. 52.

b/ A/PV.2275, p. 157.

La remarque de M. Bitsios : "on pourrait dire qu'en l'absence d'une forte armée turque à Chypre, les dirigeants chypriotes turcs ne pourraient agir à leur guise", ne nous a pas non plus surpris, car les Grecs n'ont jamais vu d'un bon oeil les garanties turques, et encore moins la présence d'une force de paix turque à Chypre, les empêchant d'imposer une solution, par l'oppression et le massacre à la communauté turco-chypriote. La multitude de tombes qui se trouvent à Ayios Vasilios, Aloa, Sandallari, Maratha, Tokhni, Zyyi et Ktima montre assez quel serait le sort de la communauté chypriote turque si la Turquie n'était pas intervenue à temps.

Derrière ce manque de sincérité des dirigeants grecs et chypriotes grecs, comme on le voit dans la déclaration de M. Bitsios, il y a l'intention de tromper la communauté internationale sur la situation réelle à Chypre; il s'agit aussi, en donnant l'impression que la présence de la force de paix turque à Chypre empêche une solution rapide du problème chypriote, d'obtenir son retrait prématuré de l'île et de préparer ainsi le terrain pour une reprise des attaques meurtrières des années 1963-1974, en vue de parachever l'extermination de la communauté turque, projet que l'intervention légitime et inévitable de la Turquie a fait échouer.

La déclaration de M. Bitsios offre en outre un exemple frappant de l'intention qu'a la Grèce de poursuivre ses desseins sur Chypre sans se préoccuper des réalités ni des droits de la communauté chypriote turque, cofondatrice de ce pays et qui depuis 11 ans défend sa liberté contre forte partie.

Je vous serais gré de bien vouloir faire distribuer cette communication comme document officiel de l'Assemblée générale.

Le Président de l'Etat fédéré  
turc de Chypre,  
(Signé) Rauf R. Denktas

---